



Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024

L'an 2024, le 11 octobre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

| Membres du Conseil Municipal | Présent(e) | Absent(e) | Pouvoir donné |
|------------------------------|------------|-----------|---------------|
| AUGUSTA Bérengère | X | | |
| BRILHAULT Géraldine | X | | |
| CARBONNIER Nicolas | X | | |
| DEDEYAN Thierry | X | | |
| DEVE Dominique | X | | |
| DUVERGEY Michel | X | | |
| FERGANI Alexandre | | X | X |
| MAGNE Michel | X | | |
| PREAUX Patrice | X | | |
| TLEMSANI Slimane | | X | X |
| VOISIN Éric | X | | |

Absents excusés : M FERGANI Alexandre, M TLEMSANI Slimane

M FERGANI Alexandre donne son pouvoir à M VOISIN Eric

M TLEMSANI Slimane donne son pouvoir à M DEVE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2024 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

| ORDRE DU JOUR | |
|---------------|---|
| 1 | Bâtiments publics : remplacement des batteries des alarmes de l'école et de la mairie ainsi que la modification du boitier bris de glace évacuation de la salle des fêtes |
| 2 | Bâtiments publics : contrat de maintenance alarmes et système d'évacuation incendie |
| 3 | Acquisition d'une armoire réfrigérée |
| 4 | Avis sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France |

1- Bâtiments publics : remplacement des batteries des alarmes de l'école et de la mairie ainsi que la modification du boitier bris de glace évacuation de la salle des fêtes

DCM 2024/29

Le maire expose au conseil municipal que les batteries des alarmes de la mairie et de l'école "Les Magnolias" sont obsolètes. Elles doivent être remplacées. La société 3S Sécurité Systèmes Services propose un devis à 1 107.51€TTC.

Il a été constaté que le boitier bris de glace évacuation de la salles des fêtes ne correspondait pas aux normes de sécurité. La société 3S a donc établi un devis pour l'installation de deux boitiers bris de glace évacuation. Celui-ci s'élève à 960.82€TTC.

Après étude du devis global (D20244486) qui s'élève à 2 068.33€TTC, l'ensemble du conseil municipal, autorise le maire à viser le devis et ainsi réaliser les travaux énoncés ci-dessus.

2- Bâtiments publics : contrat de maintenance alarmes et système d'évacuation incendie

DCM 2024/30

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une visite de sécurité des bâtiments communaux est organisée tous les ans par les services de la préfecture. Ainsi, il apparaît opportun d'instaurer une vérification annuelle des systèmes d'alarme de l'école "Les

Magnolias" et de la mairie ainsi que des systèmes d'évacuation incendie de la salle des fêtes et de l'école "Les Magnolias".

Monsieur le maire présente le devis de la société 3S Sécurité Systèmes Services qui s'élève à 1 051.20€TTC pour l'ensemble de ces contrôles annuels.

Après étude du devis (D20244485), et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à viser le devis et ainsi organiser les visites annuelles de contrôle.

3- Acquisition d'une armoire réfrigérée

DCM 2024/31

L'armoire réfrigérée de la salle des fêtes a été acquise dans les années 1990. A ce jour, elle présente une fuite de gaz réfrigérant. Elle risque de ne plus assurer son rôle de maintien au froid. La société DCFC est intervenue pour remettre du gaz. Cette intervention a été facturée 295.39€TTC. Cette solution n'est pas pérenne car la fuite est toujours existante.

Le maire a sollicité des devis auprès de l'entreprise Le Frigoriste et la société DCFC.

Le Frigoriste n'a pas fourni de devis et DCFC a fourni deux devis pour deux modèles d'armoires réfrigérées.

Une armoire réfrigérée PERFEKT pour un volume de 1 300Litres à 4 064.40€TTC forfait pose et mise en service inclus.

Une armoire réfrigérée FRIGINOX pour un volume de 1 300Litres à 5 236.80€TTC forfait pose et mise en service inclus.

Après étude des devis, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à viser le devis pour l'acquisition de l'armoire FRIGINOX et ainsi organiser son installation.

4- Avis sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France

DCM 2024/32

Le Plan des mobilités en Île-de-France a pour objectif de répondre aux besoins des Franciliens en matière de déplacements à l'horizon 2030 et de placer la mobilité en Île-de-France sur la voie du « zéro carbone » d'ici 2050. Actuellement en phase de consultation, celui-ci fera l'objet d'une grande enquête publique en 2025. Pour cela, ce document structurant implique tous les acteurs de la mobilité : Île-de-France Mobilités, les collectivités territoriales, les Franciliens, mais aussi les opérateurs de transports de voyageurs et de marchandises. Au total, 120 organismes vont s'exprimer pour son élaboration. C'est ainsi que la commune est consultée pour émettre son avis sur le projet de Plan des mobilités en Île-de-France.

Après consultation de l'ensemble des informations disponibles sur le site de la Région Ile-de-France, le conseil municipal présente quelques suggestions. Il faut prévoir plus de bus scolaire et diversifier les destinations, notamment pour les lycées selon les spécialités étudiées. Le dispositif de Transport à la Demande (TAD) est une bonne initiative mais de nombreuses personnes n'arrivent pas à obtenir de créneau car ce service est surchargé. Il faudrait renforcer les disponibilités de créneaux et les axer selon les correspondances des trains. A la suite de ces remarques, le conseil municipal émet un avis favorable au projet.

Questions diverses

QD1- Madame CADET et Monsieur TESTU, chargés de projet développement local pour le Département des Yvelines ont rencontré, ce jour, le maire et des conseillers municipaux afin d'échanger sur le projet de contrat rural pour la réhabilitation des bâtiments communaux. Les projets ont été exposés. Les chargés de projet ont visité la MAM et la salle des fêtes. La commission du Département aura lieu le 22 novembre 2024.

QD2- Le maire s'est rendu au salon des maires. Il y a rencontré le Crédit Mutuel et leur a évoqué le projet de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux. Cette agence va donc établir une simulation d'offre de prêt pour la commune.

QD3- Madame DIOP Dieynaba, députée de la 9^{ème} circonscription souhaite rencontrer le maire ainsi que l'équipe municipale. Elle demande donc de pouvoir fixer une date de rencontre. Le conseil municipal proposera une rencontre, un vendredi.

QD4- Madame BARTNIK, architecte en charge des projets de réhabilitation des bâtiments communaux attire l'attention sur le montant d'un bungalow servant de vestiaire et salle de repas ainsi qu'un sanitaire de chantier, environ 9 000€HT. Elle demande donc au maire la possibilité d'utiliser la salle du conseil municipal comme salle de repas et vestiaire ainsi que les toilettes de la mairie dans le but de réduire les coûts. Le conseil municipal propose de prêter le local au fond de la cour de la mairie et de prévoir l'installation de sanitaire de chantier.

QD5- Seine et Yvelines Numérique propose un nouveau bouquet de services d'archivage électronique disponible pour les collectivités dès 2025. Monsieur le maire a assisté à l'atelier de présentation "SAE- Syn'Archives - pour une gouvernance numérique responsable". Le coût est exorbitant. Environ 1 500€ d'inscription puis 2 000€ à l'année avec 0.18€ par habitant en plus. Le service est facturé en plus à la prestation. Ce service est trop onéreux pour la commune.

QD6- Les ordinateurs de la mairie montrent des signes de défaillances. M Cassereau de l'entreprise JVS Mairistem sera reçu en mairie le 21 octobre pour faire un point sur les ordinateurs.

QD7- Les trois rideaux de la salle du conseil municipal vont être remplacés. Selon le coût global, ceux de l'accueil de la mairie, seront peut être également remplacés.

QD8- Les panneaux "Chaufour-lès-Bonnières" à chaque entrée de la commune ont été déplacés et fixés dans d'autres communes environnantes. A la place, ont été installés, les panneaux de "Lommoye", "de Cravent", de "Saint-Illiers-la-Ville" et de "Blaru". Le maire demande aux élus disponibles, samedi 12 octobre, une aide pour les démonter. Ils seront restitués aux communes et ceux de Chaufour-lès-Bonnières seront réinstallés dès leur récupération.

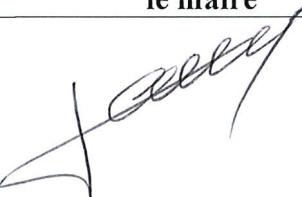
QD9- Le Comité Chaufour Embelli demande si la ligne budgétaire de 2024 sera reprogrammée en 2025. Le montant de 600€, identique à celui de 2024 sera proposé au vote du budget 2025.

QD10- Une demande de devis sera faite auprès de différentes entreprises pour la maintenance annuelle du réseau des eaux pluviales. Cela sera peut-être intégré au budget 2025.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h30.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : 11/12/2024

| Conseil municipal du 11 octobre 2024 | |
|---|---|
| PREAUX Patrice, le maire | CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance |
|  |  |